Saint-Sylvestre
« Vers l'avant »

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de règlement 203-2026

Consultation publique

Mardi 8 septembre 2026, à 20 h

Salle Bonne Entente
423 b, rue Principale
St-Sylvestre

Lors de cette rencontre, ce projet de règlement et les étapes de son adoption seront expliqués et toutes personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Pour consulter les documents

Le projet de règlement 203-2026 peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture normales de travail, dès maintenant.
Vous pouvez également accéder au lien suivant Avis publics - Municipalité de St-Sylvestre ou en vous présentant à la séance

Donné à St-Sylvestre, le 21 août 2026

Louise Breton

Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de Saint-Sylvestre

C'est quoi le projet ?

Le projet vise à permettre une hauteur maximale de 12 mètres pour les bâtiments principaux dans la zone 32-CH. Pour l'instant, la hauteur maximale permise est de 10 mètres.

La zone concernée est dans le secteur des rues Delisle, Breton et Lessard.



Saint-Sylvestre
« Vers l'avant »

S**aint-Sylvestre,** ***21 août 2026***

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 203-2026 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal *le 21 août 2026* et à l'endroit désigné à Alimentation St-Sylvestre.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvestre